

Académie de POITIERS	Collège Marc Chagall
	DOMPIERRE SUR MER

PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration

Date : jeudi 20 octobre 2022 en présentiel

Année scolaire : 2022/2023

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres : 12 octobre 2022

1^{ère} convocation (oui/non) : OUI

2^{ème} convocation (oui/non) : (en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme COLLIGNON

Secrétaire de séance :

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Ordre du jour

Préambule :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Présentation de l'ordre du jour
- Adoption du compte rendu du 13 septembre 2022.
- Installation du nouveau CA et de ses différentes commissions.
- Règlement intérieur du CA.

I – Vie pédagogique et éducative

- Composition du conseil pédagogique.

II - Fonctionnement général (hors points I et III)

- Point sur les travaux.

III - Vie budgétaire et financière

- Contrats et conventions.
- DBM, pour information.
- DBM, pour vote.

IV - Questions diverses des parents d'élèves élus

- Fonctionnement de la restauration scolaire.
- Fonctionnement de l'Association sportive.

Les questions diverses sont à déposer au plus tard le lundi 17 octobre à 17h00.

Annexe 1 : tableaux des commissions et conseils.

Annexe 2 : règlement intérieur du CA.

Annexe 3 : répartition des IMP.

Annexe 4 : DBM.

PRÉSENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20/10/2022

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]	Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]
ADMINISTRATI ON	Chef d'établissement	COLLIGNON Hélène	X						
	Principale adjointe	FOUILLET Agnès			X				
	Gestionnaire	ZELIE Natalia	X						
	C.P.E.	MONNEREAU Sandrine	X						
	Directeur adjoint de la SEGPA								
E L U S L O C A U X	Collectivité de rattachement	LIGONNIERE Marie			X				
	Collectivité de rattachement	KRABAL Guillaume			X				
	Groupement de communes	DEVERS Maris			X				
	Commune siège	DENIS Amaël			X				
PERSONNALITES QUALIFIEES		ROBILLARD Adeline	X						
		DURAND Dominique	X						
P E R S O N N E L S D E L' E T A B L I S S E M E N T	Personnels d'enseignement et d'éducation	COUTANCE Christelle	X			CHARDES Delphine	X		
		ROBIN Brigitte	X						
		BARBOTEAU Pricillia	X						
		BIRAUD Joël	X						
		CAYLA Stéphane	X						
		CHARRUEAU Guillaume	X						
		REJAUD Claire			X				
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	BOULET Zélika	X						
		ANGIBAUD Philippe	X						
P A R E N T S D' E L E V E S E T E L E V E S	Parents d'élèves	LUBBERS Chrystelle	X						
		LAMBERT Emmanuelle			X				
		PILLAUD Corinne	X						
		BRENON-LOUESDON Isabelle			X				
		AUDOUIN Mickael	X						
		BEGAUD Hervé	X						
		VINCENT Valérie	X						
	Elèves	LA COMBE Jules	X			CAILLAT Robin			
		NIKKEL Mathias	X			DETALLE Noah			
		ROUSSELOT MARTAIL Lilie	X			VRIGNAUD Célia			
	Agent comptable	DOUSSET Emilien			X				

P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Préambule

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h03 et désigne Mme ZELIE, gestionnaire, comme secrétaire de séance.

Mme COLLIGNON présente l'ordre du jour. Sont ajoutés à la demande des parents un point sur les travaux et en questions diverses un point sur le fonctionnement de la Restauration scolaire et sur le fonctionnement de l'association sportive.

Le procès-verbal du précédent CA du 13/09/2022, n'ayant appelé aucune remarque, est adopté.

Vote

Votants : 20 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 2

Mme COLLIGNON installe et rappelle les principales missions et attributions du Conseil d'administration :

Le CA : composition tripartite c'est l'organe délibératif du collège ; il fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative, adopte le règlement intérieur, projet d'établissement et approuve le contrat d'objectifs avec l'autorité académique ; établit le rapport de fonctionnement et adopte le budget et le compte financier, décide de la passation des contrats et conventions.

Il est aussi consulté pour toutes les mesures ayant trait au fonctionnement administratif de l'établissement.

La commission permanente : La commission permanente, émanation du conseil d'administration, a pour mission principale d'instruire les questions qui seront soumises à l'examen de l'organe délibérant de l'établissement.

Le conseil de discipline : compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévues dans la réglementation en vigueur et inscrites au règlement intérieur du collège.

La commission éducative : elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. La finalité est d'amener les élèves, dans une optique pédagogique et éducative, à s'interroger sur le sens de leur conduite, les conséquences de leurs actes pour eux-mêmes et autrui. La commission ne doit pas être assimilée par l'élève à un conseil de discipline, auquel elle ne se substitue en aucun cas.

M. DURAND, personnalité qualifiée, arrive à 18h05.

Mme ROBILLARD, personnalité qualifiée, arrive à 18h10.

Le CESC : le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Commission Fonds sociaux : elle est chargée d'instruire les demandes d'aide au titre de ce fonds et de proposer une décision d'attribution au chef d'établissement.

Commission d'appel d'offre : La Commission d'appel d'offres examine les candidatures et les offres et attribue le marché pour les marchés publics ou accords-cadres passés selon une procédure formalisée.

Conseil de la vie collégienne : instance qui donne la parole aux représentants des élèves afin d'impulser une nouvelle dynamique dans les collèges, de nouveaux projets, un meilleur fonctionnement d'établissement et du mieux-vivre pour les élèves. Cependant, en raison de la crise sanitaire, cette instance ne peut siéger.

(Annexe 1)

Le règlement intérieur du conseil d'administration (annexe 2) n'appelant aucune remarque, est voté

Vote à l'unanimité

Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

I - Vie pédagogique et éducative

Mme COLLIGNON présente les membres qui composent le Conseil Pédagogique et le Conseil Ecole Collège. Ce sont des instances permettant la concertation entre les professeurs et qui œuvrent à la politique éducative et pédagogique de l'établissement en lien avec le projet d'établissement.

Mme Collignon présente la répartition des IMP (Indemnité pour missions particulières) (Annexe 3) .

II - Fonctionnement général (hors points I et III)

Point sur les travaux :

REMPLACEMENT DES PORTES MENANT A LA COUR DE RECREATION et REMPLACEMENT DES PORTES MENANT AU REFECTOIRE ET SORTIE DU REFECTOIRE : la demande a été acceptée et les travaux sont prévus en novembre.

EXTENSION DE L'EXTERNAT: l'étude de faisabilité est réalisée mais pas encore de rétro planning proposé.

TRAVAUX BATIMENT TOILETTES : livraison au mieux début décembre. Retard liés à des problèmes administratifs essentiellement.

Mme PILLAUD, représentante des parents d'élèves, déplore le énième retard dans la livraison et aussi le fait que le Département n'ait pas présenté le projet aux membres de la communauté et espère que pour le bâtiment Externat, il en sera autrement.

III – Vie budgétaire et financière (exclusivement budget, DBM, compte financier)

1. Contrats et Conventions.

Mme ZELIE demande aux membres du conseil l'autorisation d'adhérer à l'association « AMPA » afin d'accéder à la centrale d'achat public « CAPAQUI » pour 50€ par année.

Vote à l'unanimité

Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Mme ZELIE propose la souscription d'un contrat de télésurveillance avec la société « GIP connect » pour 30 € TTC par mois.

Vote

Votants : 22 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 2

Mme ZELIE propose la souscription d'un contrat d'intervention avec la société « GIP sécurité » pour 4,32 € TTC par mois + 78 €TTC en cas d'intervention.

Vote à l'unanimité

Votants : 22 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 2

2. DBM 2022

Mme ZELIE présente une DBM pour information aux membres du conseil.

- Ouverture des crédits globalisés selon la répartition votée au dernier CA (13/09).
- Ouverture d'un reliquat de subvention « outillage » pour 6,60 €.
- Ouverture de crédits pour le paiement de l'acompte à devoir sur le voyage en Allemagne pour 6671€.

Mme LUBBERS, représentante des parents d'élèves, déplore qu'une classe du niveau 4^{ème} ne puisse pas bénéficier d'une mobilité linguistique.

Il lui est répondu qu'un projet pluri disciplinaire est en cours d'élaboration pour cette classe.

M. LACOMBE, représentant des élèves, demande s'il y aura d'autres sorties de programmées, telles que la sortie cinéma, pour les élèves du niveau 3^{ème}.

Mme COUTANCE, représentante des personnels enseignants et d'éducation, et référente culture de l'établissement lui répond qu'une représentation théâtrale leur sera proposée en décembre.

Mme ZELIE demande aux membres du conseil à ce que la subvention complémentaire du département d'un montant de 22000 € soit affectée sur le service ALO VIAB électricité pour faire face à l'augmentation du coût des énergies. Cette subvention correspond à 40 % du surcoût estimé, le reste sera compensé par le prélèvement voté au CA du 13/09.

Vote à l'unanimité

Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

IV - Questions diverses

1. Fonctionnement de la restauration scolaire :

Il a été constaté par nos enfants, par 2 fois, lorsqu'ils passent au deuxième service qu'il ne reste plus d'entrée, et qu'en lieu et place du menu équilibré affiché, ils ont eu de la semoule et du jambon ; est-il possible que le menu affiché soit de même qualité tout au long du service pour tous les rationnaires ?

Avec la meilleure volonté au monde, il est impossible de prévoir exactement le nombre de rations qui vont être servies. Lorsqu'on prévoit un peu trop, cela génère des restes qui sont servis au repas suivant, ce qui provoque de la jalousie entre élèves. Lorsqu'on ne prévoit pas tout à fait assez, on nourrit tout de même les derniers élèves en complétant avec des plats qui peuvent être préparés rapidement. En effet il y a peu, les 3 derniers élèves à passer se sont vu proposer du jambon car il ne restait plus de poisson. Ils ont également pu prendre de la semoule qui était proposée en complément des légumes. Ils ont choisi la semoule et ont laissé les légumes....

La commission CESCE de juin, dans le cadre du bien vivre au collège et de l'éducation à l'environnement, avait proposé de travailler sur le gaspillage alimentaire, et l'association avait interrogé le chef cuisinier à ce sujet lors d'un rendez-vous précédemment. L'association souhaite donc être informée des données précises sur les pesées des déchets 1 fois par trimestre et propose qu'un sondage soit fait régulièrement auprès des élèves concernant les repas (par exemple au moyen d'un cahier de remarques...) afin de tenir compte de leur avis pour la proposition des menus.

Au sujet de la demande de données sur la pesée des déchets, la restauration étant de la compétence de la collectivité territoriale, il n'est pas de notre ressort de communiquer leurs données statistiques internes. Les parents d'élèves sont invités à les interroger directement.

Il est tout à fait envisageable qu'un sondage puisse être organisé par les représentants des élèves auprès de leurs pairs, dans le cadre du CVC par exemple, et que les résultats soient remontés à l'équipe de cuisine. Toutefois, si la mise en œuvre des propositions émanant des élèves pouvait se faire, ce serait sous plusieurs conditions :

- dans le respect du plan alimentaire défini par la collectivité
- dans le respect des crédits alloués par repas
- dans le respect des contraintes temporelles (élaboration + service)

2. Fonctionnement de l'association sportive :

L'association se félicite que les activités de pause méridienne puissent reprendre, cependant, plusieurs difficultés empêchent le bon fonctionnement de ces activités:

- la reprise des cours à 13h exclut la possibilité de participer
 - la disparition des prioritaires au service de cantine à 12h30 retarde voire empêche la participation des élèves inscrits
- L'association demande donc :*
- le retour des priorités au self pour ces élèves inscrits à l'UNSS
 - dans le cas contraire, le remboursement de la cotisation UNSS puisque les enfants ne peuvent y participer
 - à défaut, la possibilité de proposer un espace d'accueil pour que ces élèves puissent prendre un repas froid (ex sandwich fourni par la famille)

La configuration des locaux ne permet pas de mobiliser un espace d'accueil dédié à la prise des repas froids. De plus, l'existence d'un tel espace nécessiterait du personnel de surveillance supplémentaire, ainsi que du personnel de nettoyage supplémentaire, les normes sanitaires n'étant pas les mêmes pour les espaces dédiés à la restauration. De plus, financièrement parlant, les familles ne comprendraient pas devoir fournir un repas froid aux élèves alors qu'elles payent également le forfait restauration.

Le fonctionnement très contraint de la restauration scolaire ne permet pas le traitement d'élèves prioritaires sans que cela ait des répercussions sur les heures d'enseignement.

M. CAYLA, représentant des enseignants et des personnels d'éducation, explique les chèques n'ont pas encore été encaissés et ne comprend pas la demande des familles. Les élèves ont eu tout le mois de septembre pour s'essayer à une pratique sportive sur le 13h-14h en fonction de leurs emplois du temps. Par ailleurs, l'équipe d'EPS est à l'écoute des élèves et va réadapter les menus d'activités proposés.

Mme PILLAUD déplore que l'activité sportive ne puisse pas être proposée à tous à cause des cours de 13 heures.

La séance est levée à 19h30.

La Secrétaire

N. ZELIE

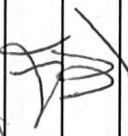


La Principale

H. COLLIGNON



EMARGEMENT - CA COLLEGE MARC CHAGALL DOMPIERRE/MER - JEUDI 20 OCTOBRE 2022

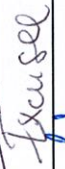
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES		
titulaires	émargement	suppléants
LUBBERS Chrystelle, AIPEC		
LAMBERT Emmanuelle, AIPEC		
PILLAUD Corinne, AIPEC		
BRENON-LOUESDON Isabelle, AIPEC		
AUDOUIN Mickael, AIPEC		
BEGAUD Hervé, AIPEC		
VINCENT Valérie, AIPEC		

REPRESENTANTS DES ELES		
titulaires	émargement	suppléants
LACOMBE Jules 306		CAILLAT Robin 401
NIKKEL Mathias 306		DETALLE Noah 302
ROUSSELOT MARTAIL Lilié 407		VRIGNAUD Célia 402

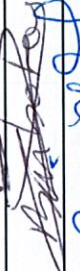
AGENT COMPTABLE	émargement
DOUSSET Emilien	

quorum = 15

EMARGEMENT - CA COLLEGE MARC CHAGALL DOMPIERRE/MER - JEUDI 20 OCTOBRE 2022

MEMBRES DE DROIT		émargement
Mme COLLIGNON Hélène, Principale		
Mme FOUILLET Agnès, Principale adjointe		
Mme ZELIE Natalia, Gestionnaire		
Mme MONNEREAU Sandrine, Conseillère principale d'éducation		

PERSONNALITES LOCALES		émargement
M. KRABAL Guillaume, conseiller départemental du canton d'Aytré		
Mme LIGONNIERE Marie, conseillère départementale du canton d'Aytré		
Mme DEVERS Marie, représentante de la commune de Dompiere Sur Mer		
Mme DENIS Amaël, représentante Communauté d'agglomération		
M. DURAND Dominique, animateur sécurité routière -- Personnalité qualifiée		
Mme ROBILLARD Adeline, Coordo Projet éducatif local - Sainte Soulle/Dompiere -- Pers. qualifiée		

REPRESENTANTS DES PERSONNELS		
titulaires	émargement	suppléants
COUTANCE Christelle		CHARDES Delphine
ROBIN Brigitte		
BARBOTEAU Pricillia		
BIRAUD Joël		
CAYLA Stéphane		
CHARRUEAU Guillaume		
REJAUD Claire		
BOULET Zélina		
ANGIBAUD Philippe		

Annexe 1

COMMISSIONS 2022-2023

Représentants	Conseil de Discipline	Commission éducative	CESC (Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté)	CHS (Commission hygiène et sécurité)	FONDS SOCIAUX	CVC
Principale	COLLIGNON Hélène	COLLIGNON Hélène	COLLIGNON Hélène	COLLIGNON Hélène	COLLIGNON Hélène	COLLIGNON Hélène
Principale adjointe	FOUILLET Agnès	FOUILLET Agnès	FOUILLET Agnès	FOUILLET Agnès		FOUILLET Agnès
Gestionnaire	ZELIE Natalia		ZELIE Natalia	ZELIE Natalia	ZELIE Natalia	si associée aux travaux : ZELIE Natalia
CPE	MONNEREAU Sandrine	MONNEREAU Sandrine	MONNEREAU Sandrine	MONNEREAU Sandrine	MONNEREAU Sandrine	MONNEREAU Sandrine
Conseil Général			KRABAL Guillaume	KRABAL Guillaume		
Commune			ROBILLARD Adeline			
Représentant CDA			DENIS Amael			
Pers. qualifiée			selon ODI DURAND Dominique			
Infirmière scolaire		JARRY Anne ou CHOUG-TOUR Zina si besoin	JARRY Anne	JARRY Anne		JARRY Anne
Médecin Scolaire		POUCHELLE Pascale invitée si besoin	CHOUG-TOUR Zina	CHOUG-TOUR Zina		CHOUG-TOUR Zina
Assistante Sociale		TUTARD Laura invitée si besoin			TUTARD Laura	
ACMO						
Enseignants - ASSEDU	Titulaires (4)	Suppléants (2)	Titulaires (2)	Suppléants (2)		Titulaires (2)
	CHARDES Delphine	BIRAUD Joël	COUTANCE Christelle	ROBIN Brigitte		COUTANCE Christelle
	ROBIN Brigitte	BARBOTEAU Pricillia	CAYLA Stéphane	BIRAUD Joël		REJAUD Claire
	BARBOTEAU Pricillia					BARBOTEAU Pricillia
Agents	X					
	Titulaire (1)	Suppléant (1)	Titulaire (1)	Suppléant (1)		
	BOULET Zélica	X	BOULET Zélica	ANGIBAUD Philippe		
Parents	Suppléants (3)	Suppléant (1)	Suppléants (2)	Suppléants (2)	Suppléant (1)	Suppléants (2)
	PILLAUD Corinne	X	LUBBERS Chrystelle	PILLAUD Corinne	BRENON-LOUESDON	PILLAUD Corinne
	X		VINCENT Valérie	X	X	X
	X				Isabelle	X
Elèves	Titulaires (2)	Suppléant (1)	1 élève de chaque niveau	Suppléants (2)		Suppléants (3)
	LACOMBE Jules	ROUSSELOT-MARTAIL		ROUSSELOT MARTAIL		LACOMBE Jules
	NIKKEL Mathias	Lilie		Lilie		NIKKEL Mathias
						ROUSSELOT MARTAIL Lilie

+ 16 élèves

si besoin : gendarmerie Nieul/Mer

si besoin : Psy-EN

PP de l'élève

1 autre enseignant
délégués
témoin

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Année scolaire 2022- 2023****A LA DATE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022**

MEMBRES DE DROIT
Mme COLLIGNON Hélène, Principale
Mme FOUILLET Agnès, principale adjointe
Mme ZELIE Natalia, Gestionnaire
Mme MONNEREAU Sandrine, Conseillère principale d'éducation

PERSONNALITES LOCALES
M. KRABAL Guillaume, conseiller départemental du canton d'Aytré
Mme LIGONNIERE Marie, conseillère départementale du canton d'Aytré
Mme DEVERS Marie, représentante de la commune de Dompierre Sur Mer
Mme DENIS Amaël, représentante Communauté d'agglomération
M. DURAND Dominique, animateur sécurité routière -- Personnalité qualifiée
Mme ROBILLARD Adeline, Coordo Projet éducatif local - Sainte Soulle/Dompierre -- Pers. qualifiée

REPRESENTANTS DES PERSONNELS	
<i>titulaires</i>	<i>suppléants</i>
COUTANCE Christelle	CHARDES Delphine
ROBIN Brigitte	
BARBOTEAU Pricillia	
BIRAUD Joël	
CAYLA Stéphane	
CHARRUEAU Guillaume	
REJAUD Claire	
BOULET Zélina	
ANGIBAUD Philippe	

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES	
<i>titulaires</i>	<i>suppléants</i>
LUBBERS Chrystelle	
LAMBERT Emmanuelle	
PILLAUD Corinne	
BRENON-LOUESDON Isabelle	
AUDOUIN Mickael	
BEGAUD Hervé	
VINCENT Valérie	

REPRESENTANTS DES ELEVES	
<i>titulaires</i>	<i>suppléants</i>
LACOMBE Jules 306	CAILLAT Robin 401
NIKKEL Mathias 306	DETALLE Noah 302
ROUSSELOT MARTAIL Lilie 407	VRIGNAUD Célia 402

AGENT COMPTABLE
DOUSSET Emilien

R2022
CONSEIL PEDAGOGIQUE

discipline	titulaire	suppléant
Allemand	ENAUX Carole	
Anglais	FONTAINE Mikaela	LEAU Amandine
Arts plastiques	CRASSO Céline	
Documentation	LE FEVRE Catherine	
Education musicale	CHARDES Delphine	
EPS	VAUZELLE Lionel	BOUARD Muriel
Espagnol	ROY Anne	GARANS E./ROBIN B.
HG EMC	LABORDE Bertrand	CHAVANON Paul
Lettres classiques	MAREUIL Sandrine	
Lettres modernes	COUTANCE Christelle	SEVEAU Valérie
Mathématiques	CHURLAUD Jérôme	MAITRE Karine
SVT	RAINJONNEAU Séverine	VIGNERON Chantal
Sciences phy-chimie	BIRAUD Joël	MAULEON Géraldine
Technologie	FOUCHER Véronique	ANCIEUX Fabrice
coordo cycle 3	LABEYRIE Damien	GAUTIER Marie
Devoirs faits		

Composition du conseil école collège 2022-2023

Discipline	Titulaire	Suppléant
Anglais	M. LABEYRIE	Mme LEAU
Histoire géographie	Mme GAUTIER	
Mathématiques	Mme MAITRE	Mme BODINET
Sciences et Vie de la Terre	Mme VIGNERON	
Technologie	Mme FOUCHER	
Lettres	Mme FICHOU	
EPS	M. VAUZELLE	
CDI	Mme LE FEVRE	
CPE	Mme MONNEREAU	

Collège Marc Chagall
15, rue de la Mare
17139 DOMPIERRE SUR MER
☎ 05.46.35.35.77

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voté par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2022

Article 1^{er} : Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de travail du Conseil d'Administration du collège Marc Chagall de DOMPIERRE SUR MER

Titre I – CONVOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 2 : Le Conseil d'Administration tient au moins une réunion par trimestre sur convocation de son Président,

- soit sur l'initiative de ce dernier,
- soit à la demande de l'autorité académique ou de la collectivité locale de rattachement,
- soit à la demande écrite de la moitié au moins de ses membres titulaires.

Dans ce dernier cas, la demande écrite adressée au Président doit préciser la ou les questions à inscrire à l'ordre du jour.

Le Conseil se réunit dans le délai maximal de 15 jours à compter du jour où la condition qui est requise par le premier alinéa pour le réunir a été remplie.

Article 3 : Son Président convoque les membres titulaires du Conseil d'Administration par voie électronique. Les convocations sont, en principe, adressées aux membres du Conseil 8 jours avant la date de la réunion.

Les documents annexes seront joints par voie électronique, avec accusé de réception. Il pourra arriver que les documents préparatoires au Conseil d'Administration soient envoyés ultérieurement à la convocation au moins 5 jours avant la date de la réunion. En cas de nécessité, ce délai peut être réduit à 48 heures.

Tout membre titulaire du Conseil d'Administration qui ne peut pas répondre à la convocation doit en informer immédiatement le Président et doit prendre toutes les dispositions pour en informer son suppléant.

Article 4 : Les personnes invitées à titre consultatif, au titre de l'article 15 du décret n° 85.924, sont convoquées par le Président du Conseil d'Administration 48 heures au moins avant l'ouverture de la réunion.

Article 5 : L'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'Administration est arrêté par le Président. Cet ordre du jour est adressé aux membres titulaires du Conseil d'Administration en même temps que les convocations.

Pour les questions diverses qui pourrait être posées par les membres du Conseil, celles-ci doivent être adressées au Président au plus tard à la date proposée sur la convocation.

Titre II – DEROULEMENT DES REUNIONS

Article 6 : Après avoir vérifié que le quorum est atteint, le Président du Conseil d'Administration ouvre la réunion en rappelant les questions inscrites à l'ordre du jour.

Article 7 : Si les conditions du quorum exigées par le 3^e alinéa de l'article 17 du décret n° 85.924 ne sont pas remplies, une nouvelle réunion du Conseil d'Administration doit intervenir dans un délai minimum de 5 jours et maximum de 8 jours suivant celle au cours de laquelle le quorum n'a pas été atteint.

Article 8 : Le Président est chargé de veiller à l'application des dispositions réglementaires auxquelles sont soumises les délibérations du Conseil d'Administration, ainsi qu'à l'application du présent règlement intérieur.

D'une façon générale, il est chargé d'assurer la bonne tenue et la discipline des réunions.

Article 9 : Le secrétariat de séance sera assuré par rotation entre les différentes composantes du Conseil, membres élus et membres de droit.

Article 10 : Les personnes invitées, convoquées par le Président du Conseil d'Administration en application de l'article 4 du présent règlement intérieur n'ont pas voix délibératives. Elles ne peuvent assister qu'à la partie des débats relatifs aux questions pour lesquelles elles ont été convoquées, à l'exception du vote.

Article 11 : Tout membre présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulées par le Président ou des propositions émanant d'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ayant voix délibérative.

En toute matière, il ne peut être procédé à un vote avant que chaque membre présent ayant voix délibérative ait été invité à prendre la parole. S'il est procédé à un vote, celui-ci a lieu à main levée ou, à la demande d'au moins un des membres ayant voix délibérative, à bulletins secrets.

Aucun vote par délégation n'est admis.

En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Article 13 : Le Président peut décider, de sa propre initiative ou à la demande d'un membre ayant voix délibérative, d'une suspension de séance.

Il prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour, ou si tel n'est pas le cas, à la majorité des membres présents dès lors que la durée du Conseil d'Administration dépasse 2h30 en présentiel et 2 heures en distanciel. Il convoque un autre Conseil d'Administration pour épuiser l'ordre du jour dans les plus brefs délais avec l'accord de la majorité des membres ayant voix délibérative.

Article 14 : Le secrétaire du Conseil d'Administration établit le procès verbal de la réunion. Pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, ce document indique le résultat du vote, à l'exclusion de toute indication nominative.

Les votes sont décomptés par le Président et le secrétaire du Conseil d'Administration. Le procès verbal de la réunion, signé par le Président et contresigné par le secrétaire de séance est transmis, dans un délai de 10 jours, à chacun des membres titulaires du Conseil d'Administration par voie électronique, avec accusé de réception.

Article 15 : Toutes facilités doivent être données aux membres du Conseil d'Administration pour exercer leurs fonctions. Une autorisation spéciale d'absence est accordée aux représentants titulaires et suppléants des personnels et des élèves. La durée de cette autorisation comprend :

- la durée prévisible de la réunion,
- les délais de route pour les personnels en exercice à l'extérieur de l'établissement.

Article 16 : Une modification du présent règlement intérieur peut être examinée par le Conseil d'Administration après inscription à l'ordre du jour.

CLG COLLEGE MARC CHAGALL - DOMPIERRE SUR MER

LISTE DES MISSIONS PARTICULIERES

Enveloppes					
Etablissement	Fonction	Nombre d'unités allouées	Nombre d'unités consommées	Solde	% consommation
0171210Y	ENS	9.00	8.000	1.000	88.89
0171210Y	EDU	0.25	0.000	0.250	0.00

Missions				Enseignant						
Mission	Ponctuelle	Début	Fin	Nom-Prénom	Fonction	Support	Taux	Unités	Conso	Période
COOR.APSA		01/09/2022	31/08/2023	BOUARD MURIELLE	ENS	0171210Y - E. P. S	003	1.00	1.000	01/09/2022 - 31/08/2023
COOR.APSA		01/09/2022	31/08/2023	CAYLA STEPHANE	ENS	0171210Y - E. P. S	003	1.00	1.000	01/09/2022 - 31/08/2023
COOR.CYENS		01/09/2022	31/08/2023	GAUTIER MARIE	ENS	0171210Y - HIST. GEO.	002	0.50	0.500	01/09/2022 - 31/08/2023
COOR.CYENS		01/09/2022	31/08/2023	LABEYRIE DAMIEN	ENS	0171210Y - ANGLAIS	002	0.50	0.500	01/09/2022 - 31/08/2023
CO.TECHNO		01/09/2022	31/08/2023	FOUCHER VERONIQUE	ENS	0171210Y - TECHNOLOGI	002	0.50	0.500	01/09/2022 - 31/08/2023
A.ELE.SH		01/09/2022	31/08/2023	MONNEREAU SANDRINE	EDU	0171210Y - EDUCATION	003	1.00	1.000	01/09/2022 - 31/08/2023
MANIF/CHOR		01/09/2022	31/08/2023	CHARDES DELPHINE	ENS	0171210Y - EDU MUSICA	003	1.00	1.000	01/09/2022 - 31/08/2023
REF.CULT		01/09/2022	31/08/2023	COUTANCE CHRISTELLE	ENS	0171210Y - LET MODERN	002	0.50	0.500	01/09/2022 - 31/08/2023
REF.NUM		01/09/2022	31/08/2023	ANCIEUX FABRICE	ENS	0171210Y - TECHNOLOGI	003	1.00	1.000	01/09/2022 - 31/08/2023
REF.NUM		01/09/2022	31/08/2023	MAITRE KARINE	ENS	0171210Y - MATHEMATIQ	003	1.00	1.000	01/09/2022 - 31/08/2023

Annexe 4

MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
CHARENTE-MARITIME

Académie : POITIERS
Exercice : 2022

Etablissement : 0171210Y
COLLEGE MARC CHAGALL
15 RUE DE LA MARE
B.P. 40037
17139 DOMPIERRE SUR MER

Pièce B8.1
DBM VOTE

Ordonnateur : HELENE COLLIGNON
Comptable assignataire : EMILIE DOUSSET

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	59 113.10	49 113.10	-10 000.00
Vie de l'élève	15 000.00	15 000.00	0.00
Administration et logistique	207 635.75	166 212.64	-41 423.11
Total services généraux (1)	281 748.85	230 325.74	-51 423.11
Restauration et hébergement	363 152.00	353 152.00	-10 000.00
Bourses nationales	16 910.00	16 910.00	0.00
Total services spéciaux (2)	380 062.00	370 062.00	-10 000.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	661 810.85	600 387.74	-61 423.11
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	1 033.20	1 033.20	0.00

Annex 4
DEPARTEMENT :
CHARENTE-MARITIME

MINISTERE : Education Nationale
Etablissement : 0171210Y
COLLEGE MARC CHAGALL
15 RUE DE LA MARE
B.P. 40037
17139 DOMPIERRE SUR MER

Académie : POITIERS
Exercice : 2022

Ordonnateur : HELENE COLLIGNON
Comptable assignataire : EMILIE DOUSSET

Pièce B8.2
DBM VOTE

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration

PREVISIONS BUDGETAIRES							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
	DEPENSES			RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Proposition du chef d'établissement	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Proposition du chef d'établissement	Total des prévisions de recettes
Activité pédagogique	59 113.10	0.00	59 113.10		49 113.10	0.00	49 113.10
Vie de l'élève	15 000.00	0.00	15 000.00		15 000.00	0.00	15 000.00
Administration et logistique	185 635.75	22 000.00	207 635.75		144 212.64	22 000.00	166 212.64
Total services généraux (1)	259 748.85	22 000.00	281 748.85		208 325.74	22 000.00	230 325.74
Restauration et hébergement	363 152.00	0.00	363 152.00		353 152.00	0.00	353 152.00
Bourses nationales	16 910.00	0.00	16 910.00		16 910.00	0.00	16 910.00
Total services spéciaux (2)	380 062.00	0.00	380 062.00		370 062.00	0.00	370 062.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	639 810.85	22 000.00	661 810.85		578 387.74	22 000.00	600 387.74

Résultat prévisionnel	-61 423.11	0.00	-61 423.11
CAF ou IAF	-60 000.00	0.00	-60 000.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS EN CAPITAL	1 033.20	0.00	1 033.20
Total dépenses et recettes inscrites au budget	640 844.05	22 000.00	601 420.94

Annexe 4

MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
CHARENTE-MARITIME

Académie : POITIERS
Exercice : 2022

Etablissement : 0171210Y
COLLEGE MARC CHAGALL
15 RUE DE LA MARE
B.P. 40037
17139 DOMPIERRE SUR MER

Pièce B8.3
DBM VOTE

Ordonnateur : HELENE COLLIGNON
Comptable assignataire : EMILIE DOUSSET

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	661 810.85	600 387.74
	Résultat prévisionnel	-61 423.11

Tableau prévisionnel de financement		
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	1 033.20	1 033.20
IAF	60 000.00	0.00
Aliénation ou cessions immobilières		0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00	60 000.00
Total	61 033.20	61 033.20

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé
146 435.89	0.00	0.00
		146 435.89

Annex 4

Etablissement : 0171210Y
COLLEGE MARC CHAGALL
15 RUE DE LA MARE
B.P. 40037
17139 DOMPIERRE SUR MER

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
soumise au vote du conseil d'administration

Pièce B10
DBM VOTE
Page n° 1

EXERCICE 2022 - Edition du 18/10/2022

Date de saisie : 28/09/2022 Réf : Dotation complémentaire Opération n°8 Type opération : 33 - Ressources non spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	ALO	DGF	ODGF	7443	Administration et logistique Dotation de fonctionnement Subvention fonctionnement département Subventions Département				86 630.00	22 000.00	108 630.00
2	ALO	VIAB	0EAU		Administration et logistique Viabilisation EAU	5 000.00	7 000.00	12 000.00			
3	ALO	VIAB	0GAZ		Administration et logistique Viabilisation Gaz	17 000.00	15 000.00	32 000.00			